

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

PREAMBULE

Mon Petit Placement exerce :

- une activité de Courtier en Opération d'Assurance (COA) au titre de laquelle il pourra conseiller à l'Investisseur d'effectuer des investissements dans les Produits Financiers Eligibles dans le cadre de son Contrat d'assurance-vie.
- Une activité de courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

Pour ce faire, l'Investisseur bénéficie d'un processus de souscription et d'un schéma centralisé permettant l'intervention des prestataires/partenaires de Mon Petit Placement via le Site.

L'entrée en relation des Parties Concernées se fait donc par l'intermédiaire du Site de Mon Petit Placement. De même, les informations relatives aux opérations portant sur les Produits Financiers Eligibles sont communiquées à l'Investisseur via le Site.

L'ensemble des instructions relatives aux Produits Financiers Eligibles est transmis par l'Investisseur à Mon Petit Placement.

Les relations entre Mon Petit Placement et les Internautes, Adhérents ou Investisseurs sont régies par les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU), sans préjudice des autres documents, notamment des Accords Concernés, relatifs aux Produits Financiers Eligibles.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes CGU ont pour objet de décrire les conditions dans lesquelles l'Internaute peut accéder au Site et aux Services qui y sont proposés.

Les Services d'assurance vie et du Plan Epargne Retraite (PER) sont régis respectivement par les Contrats d'assurance-vie et du PER.

ARTICLE 2 : ACCEPTATION ET MODIFICATION DES CGU

Tout Internaute qui accède au Site est réputé avoir pris connaissance des présentes CGU et les avoir acceptées intégralement et sans réserve. Dans le cas où l'Internaute serait en désaccord avec les présentes CGU, il ne doit pas consulter et/ou utiliser le Site.

Mon Petit Placement se réserve le droit de modifier les présentes CGU à sa seule discrétion. Ces modifications entreront en vigueur dès leur mise en ligne sur le Site et prévaudront sur toute version antérieure des CGU.

L'Internaute est donc invité à se rendre régulièrement sur cette page afin de prendre connaissance de toute modification éventuellement apportée par Mon Petit Placement. En tout état de cause, en poursuivant son utilisation du Site, l'Internaute reconnaît et accepte les modifications ainsi opérées.

ARTICLE 3 : DÉFINITIONS

Les termes définis ci-dessous ont, au sein des présentes CGU, les définitions suivantes :

- **Accord(s) Concerné(s)** : désigne les CGU et/ou la Lettre de mission et/ou le Contrat d'assurance-vie et/ou le PER.

- **ACPR** : désigne l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution qui est notamment chargée de la supervision du secteur bancaire et veille à la stabilité du système bancaire et à la protection des clients. L'ACPR est située 4, place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09.

- **Adhérent** : désigne tout Internaute ayant créé un Espace Utilisateur sur le Site.

- **Adresse email** : désigne l'adresse email renseignée par l'Internaute lors de la création de son Espace Utilisateur, à laquelle celui-ci consent recevoir les informations et notifications en lien avec les Services.

- **Bulletin de souscription** : désigne le formulaire obligatoire à compléter par l'Adhérent avant son adhésion à un Contrat d'assurance-vie ou de PER. Ce document comporte les caractéristiques du Contrat (durée, identité du souscripteur et de l'assuré, désignation du/des bénéficiaire(s), modalités de versement, options).

- **Contenu** : désigne l'ensemble des éléments de toute nature composant le Site (textuels, contenus éditoriaux, illustrations, photographies, images, sons, vidéos, codes informatiques, etc.).

- **Contrat d'assurance-vie** : désigne le contrat par lequel l'assureur s'engage, en contrepartie du paiement de primes par l'Investisseur, à verser une rente ou un capital à une ou plusieurs personnes déterminées à la survenance d'un événement et aux conditions prévues au contrat.

- **Contrat Plan Epargne Retraite (PER)** : désigne le contrat par lequel l'Adhérent-Souscripteur se constitue un complément de revenus sous forme de capital et/ou de rente viagère qui ne pourra être versé antérieurement à la date de liquidation de sa pension à un régime obligatoire d'assurance vieillesse ou à l'âge légal de départ à la retraite fixé en application de l'article L. 161-17-2 du Code de la sécurité sociale (sauf cas exceptionnels énumérés à l'article L.224-4 du Code monétaire et financier).

- **Espace Utilisateur** : désigne l'espace personnel accessible sur le Site, protégé par des Identifiants, propre à chaque Adhérent, contenant notamment des informations qui lui sont strictement personnelles. L'accès aux Services requiert un Espace Utilisateur, étant précisé que l'Adhérent peut accéder au mode démonstration (« mode démo ») afin d'explorer les fonctionnalités transactionnelles disponibles sur le Site et ce, jusqu'à la signature par l'Adhérent de l'ensemble des Accords Concernés.

- **Fonction(s) Transactionnelle(s)** : désigne les fonctionnalités du Site permettant à l'Investisseur de communiquer des instructions à Mon Petit Placement, concernant les opérations qu'il souhaite réaliser sur les Produits Financiers Eligibles.

- **Identifiants** : désigne l'adresse email et le mot de passe spécifiques par lesquels l'Adhérent s'identifie afin d'accéder à son Espace Utilisateur et de réaliser des opérations relatives aux Produits Financiers Eligibles.

- **Internaute** : désigne toute personne navigant sur le Site et ne disposant pas d'un Espace Utilisateur.

- **Investisseur** : désigne tout Adhérent disposant d'un

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Espace Utilisateur et d'un Contrat d'assurance-vie et/ou PER, souhaitant procéder à un investissement dans un Produit Financier Eligible, ou ayant déjà investi dans un tel produit.

- **Lettre de mission** : désigne la lettre de Mission conclue entre Mon Petit Placement et l'Adhérent, ainsi que le Questionnaire de Connaissance Client (QCC), devant être rempli par l'Adhérent, en vue de la fourniture d'une prestation de conseil en investissement financier par Mon Petit Placement.
- **Mode dégradé** : désigne la modalité de passation des instructions de l'Investisseur lorsqu'il n'est plus possible pour Mon Petit Placement de recevoir les instructions de l'Investisseur par le biais du Site. L'Investisseur est alors informé par Mon Petit Placement, dans les meilleurs délais et par tous moyens, de l'indisponibilité du Site.
- **Mon Petit Placement** : désigne la société Mon Petit Placement, société par actions simplifiée au capital de 22 006 €, dont le siège social est situé 59 rue de l'Abondance 69003 Lyon, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 831 051 453, immatriculée auprès de l'ORIAS (orias.fr) sous le n°17005501 en tant que COA et COBSP adhérent à l'Association nationale des Conseils Financiers (ANACOFI – COURTAGES www.anacofi.asso.fr).

Il est précisé que les conseils de Mon Petit Placement sur les Produits Financiers Eligibles le sont de manière non-indépendante, Mon Petit Placement percevant des rémunérations de la part des Sociétés de gestion. L'information sur les avantages et rémunérations perçus par Mon Petit Placement devant être fournie à l'Investisseur en application de l'article 325-6 du règlement général de l'AMF figure dans la Lettre de mission.

- **Notification** : désigne les notifications de toute nature adressées par Mon Petit Placement à l'Adhérent ou à l'Investisseur, sur son Adresse email, pour compte propre et/ou pour le compte des Parties concernés. Ces notifications concernent notamment toute information adressée en vertu des Accords Concernés ou de la réglementation applicable, toute alerte et toute autre information de nature commerciale ou autres.
- **Partie(s) Concernée(s)** : désigne l'Investisseur et le prestataire concerné qui peut être, selon le cas :
 - (i) Mon Petit Placement, s'agissant des prestations de conseil concernant les Produits Financiers Eligibles pour lesquelles un conseil a été donné, fournies par celui-ci conformément à la Lettre de mission conclue avec l'Investisseur.
 - (ii) L'assureur ou l'intermédiaire d'assurance, s'agissant des prestations de conseil d'information et de garantie conformément au Contrat d'assurance-vie conclu avec l'Investisseur.
- **Partenaires** : désigne les sociétés partenaires de Mon Petit Placement disposant d'un Site Dédié auquel l'Internaute peut accéder selon les modalités décrites à l'article 5 des présentes CGU.
- **Processus d'Inscription** : désigne le processus décrit à l'article 4 des CGU aux fins de création d'un Espace

Utilisateur et d'acquisition de la qualité d'Investisseur par un Internaute.

- **Produit Financier Eligible** : désigne tout Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) autorisé à la commercialisation en France, sélectionné par Mon Petit Placement, et qui est susceptible d'être conseillé par ce dernier aux Investisseurs dans le cadre de son activité de COA ou COBSP. La référence à un Produit Financier Eligible dans le cadre des opérations de souscription-rachat décrites aux termes des présentes CGU vise également les parts relatives au Produit Financier Eligible objet de la souscription ou du rachat.
- **Service(s)** : désigne l'ensemble des prestations fournies à l'Investisseur par les Prestataires concernés au titre des opérations sur les Produits Financiers Eligibles.
- **Site** : désigne le site Internet <https://www.monpetitplacement.fr>.
- **Site Dédié** : désigne le site internet développé par Mon Petit Placement aux couleurs d'un Partenaire et lui permettant de bénéficier de certains Services. L'utilisation du Site Dédié est soumise aux mêmes modalités et conditions que celles du Site décrites au sein des présentes CGU.
- **Versement initial** : désigne le premier versement qui sera effectué sur le Contrat d'assurance-vie par l'Investisseur, au moyen d'un prélèvement sur son compte bancaire personnel.

ARTICLE 4 : PROCESSUS D'INSCRIPTION

- a) Afin de créer un Espace Utilisateur, l'Adhérent doit renseigner une Adresse email et choisir un mot de passe. De plus, l'Adhérent accède aux présentes CGU et valide en avoir pris connaissance, les avoir comprises et les acceptées.
- b) Après son inscription, l'Adhérent reçoit un mail de bienvenue composé du Document d'entrée en relation devant être fourni par Mon Petit Placement en sa qualité de COA à l'Internaute.
- c) Dans le parcours d'inscription, l'Internaute peut demander un lien d'activation par email à l'Adresse email renseignée durant la première partie du parcours. Cette activation de compte est obligatoire au moment de la consultation du conseil. Il doit alors cliquer sur ce lien pour effectuer une demande de conseil.
- d) En parallèle, après avoir réalisé l'étape a), l'Adhérent accède au QCC lui permettant de renseigner les informations nécessaires à Mon Petit Placement afin de définir son profil.
- e) A l'issue de l'étape mentionnée au point c) ci-dessus, l'Adhérent est informé sur le Site et d'une notification à son Adresse email si son profil n'est pas compatible avec la fourniture d'un conseil relatif aux Produits Financiers Eligibles.

Si ses réponses au QCC lui permettent de bénéficier des services de COA concernant les Produits Financiers Eligibles, l'Adhérent doit fournir les informations personnelles le concernant (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone portable, date de naissance, profession...); et

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

passer à l'étape f) ci-dessous.

- f) L'Adhérent accède à un récapitulatif de sa situation reflétant les réponses qu'il a données au QCC et valide le montant du Versement initial renseigné lors du QCC auquel il souhaiterait procéder sur son Contrat d'assurance-vie ou du PER.
- g) L'Adhérent reçoit une Notification unique par email l'informant de la mise à disposition du conseil de Mon Petit Placement via une vidéo illustrant le conseil avec une proposition d'investissement. Dans ce même mail se trouvent des informations relatives au support d'investissement proposé (KID), aux Documents d'Informations Clés (DIC) des UC proposés et un rappel sur la clause bénéficiaire.
- h) Au moyen d'un clic, il est ensuite invité à confirmer qu'il en a bien pris connaissance et confirmer la proposition de son conseiller Mon Petit Placement sur les Produits Financiers Eligibles ou, le cas échéant, modifier cette répartition.
- i) En lien avec le conseil, il doit valider la lecture de la note d'information relative au contrat d'assurance-vie ou de PER qui constituera l'enveloppe support de son investissement ; et répondre à des questions complémentaires.
- j) A partir de cette étape, l'Adhérent doit fournir :
- un justificatif d'identité en cours de validité;
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
 - un RIB.
- k) L'Adhérent va alors pouvoir signer des documents contractuels au moyen d'une signature électronique avancée (niveau de signature avancée par une double authentification email, sms, et la création d'une identité numérique) :
- (i) Après la création de l'identité numérique de l'Adhérent, celui-ci doit obligatoirement prendre connaissance des documents suivants :
- Accord de souscription Universign ;
 - Lettre de mission ;
 - Mandat de prélèvement autorisant Mon Petit Placement à prélever sur son compte bancaire personnel des frais dans les conditions énoncées dans la Lettre de mission ;
 - Rapport de conseil ;
 - Bulletin de souscription incluant le mandat de prélèvement sur son compte bancaire donné à l'assureur et visant à lui permettre d'effectuer le versement initial ainsi que les versements futurs
- (ci-après désignés les « Documents à signer »).
- (ii) A l'issue de la lecture des Documents à signer,
- (iii) L'Adhérent est invité à donner son accord sur chacun de ces Documents à signer et à déclencher le processus de signature électronique desdits Documents à signer en cliquant sur la case « J'ai lu et j'accepte le document ci-dessus ».
- (iv) L'Adhérent reçoit alors un code par sms au numéro de téléphone portable qu'il a renseigné lors de l'étape d) ci-dessus et qu'il est invité à renseigner suivant les indications qui

s'affichent sur la page concernée du Site afin de procéder à la signature électronique de chacun des Documents à signer.

- l) A l'issue de l'étape j) ci-dessus, l'Adhérent acquiert le statut d'Investisseur si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :
- (i) L'assureur a validé les données liées au Bulletin de souscription signé, les justificatifs d'identité et de domicile communiqués à l'étape i) ci-dessus ;
- (ii) La souscription au Contrat d'assurance-vie et/ou du PER est finalisée, le Versement initial est prélevé sur le compte bancaire personnel de l'Investisseur.

L'Investisseur peut dès lors réaliser les actes de gestion qu'il souhaite sur son Espace Utilisateur (versement, arbitrage, récupération des fonds investis) conformément aux Accords Concernés.

ARTICLE 5 : PARTENAIRES DE MON PETIT PLACEMENT

Les Partenaires suivants interviennent dans le cadre des Services fournis à l'Investisseur.

1. : Assureur

Mon Petit Placement intervient en tant que Courtier en Opération d'Assurances (COA).

APICIL EPARGNE - Entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme, à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14.684.625 euros, dont le siège social est 51 boulevard Vivier-Merle 69003 Lyon, inscrite au RCS Lyon sous le n°440839942.

GENERALI VIE – Société Anonyme au capital de 341.059.488 euros, dont le siège social est 2 rue Pillet-Will 75009 Paris, inscrite au RCS Paris sous le numéro n°602062481.

LA FRANCE MUTUALISTE – Mutuelle nationale d'épargne et de retraite soumise au Livre II du Code de la mutualité et immatriculée au répertoire SIRENE sous le SIREN 775 691 132 dont le siège social est situé à Tour Pacific- 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex.

2. : Prestataire au titre de la solution de signature électronique : Universign (Cryptolog International)

Société par actions simplifiée au capital de 883.527 euros, dont le siège social est situé 5 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 439129164.

ARTICLE 6 : MODALITES D'ACCES AU SITE

L'Internaute est susceptible d'accéder au Site selon plusieurs modalités.

1. L'Internaute accède au Site sur son navigateur internet via le lien hypertexte <https://www.monpetitplacement.fr>

Dans ce cas, l'Internaute peut créer un Espace Utilisateur selon les modalités précisées à l'article 4 des présentes CGU.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

2. L'Internaute accède à une version spécifique du Site via un Partenaire de Mon Petit Placement

L'Internaute est susceptible d'accéder au Site via l'intermédiaire d'un Partenaire de Mon Petit Placement soit :

- en cliquant sur un lien hypertexte transmis par ce Partenaire par email et renvoyant vers le Site Dédié ;
- via un coupon / « code promo » émis par Mon Petit Placement et diffusé par le Partenaire à l'Internaute et le renvoyant vers le Site Dédié une fois que l'Internaute a renseigné ce coupon dans le cadre du Processus d'Inscription.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ACCES AUX SERVICES

La référence à l'« Investisseur » dans les stipulations du présent l'article 7 doit également être entendue comme une référence faite à l'« Internaute » ou à l'« Adhérent », selon le cas, auxquels les stipulations concernées ci-dessous sont applicables.

1. : Eligibilité et conditions préalables

Le Site est destiné aux seuls Investisseurs majeurs ayant une pleine capacité juridique et disposant d'un compte bancaire ouvert dans les livres d'un établissement de crédit situé au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) afin de souscrire aux Produits Financiers Eligibles proposés sur le Site.

La création d'un Espace Utilisateur est nécessaire afin d'accéder aux Services et à certaines fonctionnalités du Site.

2. : Tarifs

L'accès au Service est gratuit.

Cependant, l'Utilisateur conserve à sa charge les coûts de connexion facturés par son fournisseur d'accès internet lors de l'utilisation du Service, ainsi que les coûts de communication téléphonique dont il serait à l'origine dans le cadre de l'utilisation du Service ou pour toute demande d'information complémentaire liée à celui-ci.

3. : Création et sécurité des Identifiants et de l'Espace Utilisateur

Les Identifiants, librement déterminés par l'Adhérent lors de la création de son Espace Utilisateur lui permettent de s'authentifier sur le Site, soit en qualité d'Adhérent avant d'acquiescer la qualité d'Investisseur, soit en qualité d'Investisseur une fois cette qualité acquise.

Les Identifiants sont strictement confidentiels et personnels à l'Investisseur. L'Investisseur ne doit en aucun cas les communiquer à des tiers. L'Investisseur saisit ses Identifiants uniquement lorsqu'il se connecte à son Espace Utilisateur.

Toute autre utilisation ou demande de communication des Identifiants devra être considérée comme frauduleuse et n'émanant pas de Mon Petit Placement.

La confidentialité, la conservation et l'utilisation de ses Identifiants incombent exclusivement à l'Investisseur qui doit veiller à prendre toutes les mesures nécessaires destinées à empêcher toute utilisation frauduleuse de son Espace Utilisateur. Dans la mesure du possible, l'Investisseur averti immédiatement Mon Petit Placement, au moyen d'un email adressé à contact@monpetitplacement.fr

de toute utilisation non autorisée ou frauduleuse de ses Identifiants ou de toute faille dans la sécurité de son Espace Utilisateur que celui-ci constaterait ou présumerait.

Les Identifiants présument de l'identité de l'Investisseur qui se connecte à son Espace Utilisateur. Par conséquent, tout accès à l'Espace Utilisateur de l'Investisseur à l'aide de ses Identifiants est réputé fait par l'Investisseur lui-même et toute opérations ou transaction de quelque nature que ce soit concernant les Produits Financiers Eligibles ou en lien avec ceux-ci et donnée par l'intermédiaire de ces Identifiants sera réputée avoir été initiée par celui-ci et opposable à l'Investisseur.

4. : Convention de preuve

L'Investisseur reconnaît que le support électronique constitue un support fiable, fidèle et durable et que sa valeur juridique équivaut à celle d'un écrit au sens des dispositions du Code civil.

Quel que soit le niveau de signature électronique apposé par l'Investisseur (standard, avancé, qualifié) sur les documents dont il a pris connaissance pendant le Processus d'Inscription, ce dernier reconnaît que les documents signés pourront lui être opposés par chacune des Parties Concernées.

En particulier, l'Investisseur reconnaît que l'effet juridique et la recevabilité d'une signature électronique comme preuve en justice ne peuvent être refusés au seul motif que cette signature se présente sous une forme électronique ou qu'elle ne satisfait pas aux exigences de la signature électronique avancée.

5. : Indivisibilité des Services et des Accords Concernés

L'Investisseur ne peut bénéficier des Services qu'une fois le Processus d'Inscription, tel que décrit à l'article 4 des présentes CGU est achevé, étant précisé que la fourniture des Services à l'Investisseur par l'une quelconque des Parties Concernées est subordonnée à la conclusion des Accords Concernés et à leur maintien en vigueur.

La résiliation de l'un quelconque des Accords Concernés quelle que soit la Partie Concernée à l'initiative de cette résiliation, entraîne automatiquement la résiliation des autres Accords Concernés suivant leurs termes respectifs.

A compter de la date de résiliation effective de l'un quelconque des Accords Concernés (ci-après la « **Date Butoir** »), l'Investisseur n'a plus accès aux Fonctions Transactionnelles du Site et perd sa qualité d'Investisseur.

L'Investisseur conserve toutefois l'accès à son Espace Utilisateur sauf s'il demande la suppression de ses données, qui sera effectif à partir de 3 mois au cours desquels il lui appartient de télécharger l'ensemble des documents et informations disponibles concernant les Services ou qui seront mis à disposition au fil de l'eau sur son Espace Utilisateur.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DE L'ADHERENT

1. : Obligation de sincérité et de bonne foi de l'Adhérent

Tout au long de sa relation avec Mon Petit Placement, l'Internaute s'engage à fournir des informations exactes, complètes, à jour et sincères, notamment et sans que cette

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

liste ne soit limitative ni exhaustive, au moment de la création de son Espace Utilisateur, dans le cadre du Processus d'Inscription, dans le cadre de la fourniture des informations permettant à Mon Petit Placement de remplir son devoir de conseil sur les Produits Financiers Eligibles, et/ou lors de la souscription d'un nouveau Produit Financier Eligible ou Service sur le Site. L'Adhérent s'engage ainsi à maintenir à jour, notamment en cas d'évolution de sa situation, les informations le concernant et qu'il a communiqué dans le cadre du Processus d'Inscription.

Les changements de situation de l'Adhérent sont communiqués à Mon Petit Placement via l'espace « Mon profil » de l'Espace Utilisateur. Mon Petit Placement se charge d'informer les autres Parties Concernées desdits changements.

L'Adhérent s'engage à ne pas mentionner d'identité différente de celle mentionnée sur la pièce d'identité fournie lors du Processus d'Inscription.

Mon Petit Placement est en droit de suspendre et/ou de supprimer sans délai l'Espace Utilisateur de tout Adhérent qui fournirait des informations fausses, inexacts, périmées, incomplètes ou en violation avec les dispositions des présentes CGU et d'interdire immédiatement à cet Adhérent l'accès à tout ou partie du Site.

2. Utilisation raisonnable du Site

L'Internaute est tenu de prendre toutes les mesures appropriées afin de protéger ses propres données et/ou logiciels, aussi bien des détournements et de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet, que de l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal à quelque fin que ce soit, et de vérifier que les fichiers transmis en son nom et pour son compte à Mon Petit Placement ne contiennent aucun virus informatique.

L'Internaute accepte d'informer Mon Petit Placement de toute défaillance ou dysfonctionnement qu'il rencontrerait sur le Site et/ou avec son Espace Utilisateur et, ce, dans les meilleurs délais en adressant un email à l'adresse : contact@monpetitplacement.fr ou via le chat disponible le Site du lundi au vendredi, de 9h à 19h.

L'Internaute s'engage à ne pas perturber ou tenter de perturber le bon fonctionnement du Site et/ou des Espaces Clients d'autres Adhérents, notamment par l'utilisation de dispositifs ou de logiciels.

3. : Connaissance des Accords Concernés

Selon le cas, l'Internaute, l'Adhérent, ou l'Investisseur s'engage à lire l'intégralité de la documentation qui lui est soumise par les Parties Concernées. Cet engagement porte en particulier sur les Accords Concernés sans toutefois s'y limiter.

4. : Garantie

L'Internaute garantit les Parties Concernées contre tout trouble de droit ou de fait, et notamment contre toute action dirigée contre ce dernier qui trouverait sa cause dans un non-respect par l'Internaute de tout ou partie des présentes CGU ou dans une utilisation illégale ou interdite du Site (notamment en ce qui concerne les critères d'éligibilité mentionnés à l'article 7.1 des présentes CGU). En conséquence, l'Internaute s'engage à indemniser les Parties Concernées de l'entier préjudice qu'ils pourraient subir, et notamment à les indemniser de toutes sommes auxquelles ils pourraient être condamnés et de tous frais, y compris les frais de procédure, les frais d'avocats, les dommages et intérêts,

afférant à ce trouble de droit ou de fait.

ARTICLE 9 : SUIVI DU CONSEIL ET INFORMATION DE L'INVESTISSEUR

1. Suivi du conseil

L'Investisseur a la possibilité de contacter son conseiller Mon Petit Placement par le chat disponible sur le Site à tout moment, du lundi au vendredi de 9h à 19h.

En outre, le conseiller Mon Petit Placement fera un point au moins une fois par an avec l'Investisseur.

Ce point annuel aura notamment pour objectif de valider la situation de l'Investisseur et de mettre à jour ses préconisations si sa situation a évolué.

2. Informations accessibles par l'Investisseur

Depuis son Espace Utilisateur, l'Investisseur accède :

- au KID du Contrat d'assurance-vie et/ou Plan Epargne Retraite (PER) proposé ;
- au DICI de chaque Produit Financier Eligible (fourni par les Société de gestion) ;
- à son Rapport de conseil ;
- à son Contrat d'assurance-vie et/ou PER ;
- à son Bulletin de Souscription ;
- à ses factures Mon Petit Placement.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

La référence à l'« Internaute » dans les stipulations du présent l'article 10 doit également être entendue comme une référence faite à l'« Adhérent » ou à l'« Investisseur », selon le cas, auxquels les stipulations concernées ci-dessous sont applicables.

Dans la mesure où l'accès aux Services intervient au moyen du Site, l'Internaute reconnaît et accepte les risques et limites inhérents à l'utilisation d'Internet, et notamment aux faits que :

- La fiabilité liée à la transmission des données sur Internet n'est que relative dès lors que les données circulent sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités diverses ;
- Le Site est susceptible d'être indisponible en tout ou en partie, notamment en raison de procédures de maintenance, ou de faire l'objet de dysfonctionnements techniques ;
- Le Site est susceptible d'être inaccessible à certaines périodes de la journée notamment en cas de saturation liée à sa fréquentation ;
- Les délais de téléchargement et/ou l'accessibilité aux données peuvent impacter les délais et les conditions de réalisation des opérations en lien avec les Services.

La protection du Site contre les risques d'intrusion, de piratage des données, des logiciels et des fichiers, de contamination par des virus informatiques, ne peut être infaillible, ce que l'Internaute reconnaît expressément.

En outre, l'Internaute :

- prend toutes mesures nécessaires pour s'assurer que ses moyens de connexion lui permettent une utilisation effective et efficiente du Site.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

- reconnaît et accepte que la responsabilité de Mon Petit Placement ne saurait être directement ou indirectement engagée, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit pour les dommages liés à :
 - tout incident ou interruption des Services causé(s) par un mauvais fonctionnement et/ou une inadéquation des équipements matériels et/ou logiciels et/ou infrastructures de l'Internaute, quelle qu'en soit la cause ;
 - une défaillance du réseau Internet et/ou des prestataires et opérateurs de télécommunication de l'Internaute ;
 - une interruption des Services résultant d'un comportement fautif de l'Internaute ;
 - un refus de l'Internaute ou une absence de mise à jour par l'Internaute des informations le concernant, requises en vertu des lois et règlements applicables et/ou de ses obligations contractuelles en lien avec les Services ;
 - l'usage des Contenus et/ou des Accords Concernés.

La responsabilité des Partenaires Concernés ne pourra être retenue en cas d'altération, de perte, de destruction ou de transmission de données, ou de tout dommage affectant le système ou le terminal de l'Internaute, qui ne leur serait pas directement imputable.

ARTICLE 11 : Collecte des données

Le site assure à l'Utilisateur une collecte et un traitement d'informations personnelles dans le respect de la vie privée conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En vertu de la loi Informatique et Libertés, en date du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ses données personnelles. L'Utilisateur exerce ce droit :

- (i) par mail à l'adresse email : rgdp@monpetitplacement.fr ;
- (ii) par voie postale : Mon Petit Placement - Délégué à la Protection des données - 59 rue de l'Abondance 69003 Lyon.

ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

1. : Propriété du Site

Le Site et son Contenu sont la propriété de Mon Petit Placement et/ou de tiers contractuellement liés à Mon Petit Placement, titulaires des droits de propriété intellectuelle du Site. Mon Petit Placement confère à l'Internaute un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif, sur le Contenu du Site. Ce droit d'usage comprend le droit de reproduction pour stockage aux fins de représentation sur écran monoposte et de reproduction pour tirage sur papier uniquement dans le cadre de la gestion des Services.

Toute mise en réseau, toute rediffusion, sous quelque forme, même partielle, est donc interdite. Tout autre usage est soumis à autorisation préalable et expresse.

L'Internaute s'interdit notamment de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit le Contenu du Site sans le consentement exprès, préalable et écrit de Mon Petit Placement.

2. : Atteinte aux droits de tiers

Mon Petit Placement est propriétaire et/ou dispose de l'autorisation d'utiliser l'ensemble des droits portant sur les logos, marques, signes distinctifs ainsi que les bases de données et logiciels utilisés dans le cadre de l'exploitation du Site.

Toute représentation ou reproduction totale ou partielle des logos, marques, signes distinctifs ainsi que les bases de données utilisées sur le Site par quelque procédé que ce soit sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de Mon Petit Placement est interdite et constituerait une contrefaçon.

Mon Petit Placement se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'il jugerait adéquates afin d'empêcher ou de mettre un terme à l'atteinte à ses droits d'auteur ou aux droits d'auteur de tiers.

La violation de l'un des droits d'auteur de Mon Petit Placement constitue un délit de contrefaçon puni en France par l'article L 335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle et passible de trois ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende.

3. : Liens hypertextes

L'Internaute reconnaît et accepte que les autres sites auxquels l'Internaute pourrait accéder par l'intermédiaire de liens hypertextes disponibles sur le Site ne sont pas édités par Mon Petit Placement. La responsabilité de Mon Petit Placement ne pourra donc être engagée en raison du contenu de ces sites et/ou de l'utilisation qui en sera faite par l'Internaute.

ARTICLE 13 : Cookies

Les cookies sont de petits fichiers stockés temporairement sur le disque dur de l'ordinateur de l'Utilisateur par votre navigateur et dont certains sont nécessaires à l'utilisation du site <https://www.monpetitplacement.fr>. Les cookies ne contiennent pas d'information personnelle et ne peuvent pas être utilisés pour identifier quelqu'un. Un cookie contient un identifiant unique, généré aléatoirement et donc anonyme. Certains cookies expirent à la fin de la visite de l'Utilisateur, d'autres restent.

L'Utilisateur est informé que lors de ses visites sur le site, des cookies peuvent être installés s'il l'accepte sur son logiciel de navigation.

L'Utilisateur doit donner son consentement quant à l'utilisation de certains cookies.

A défaut d'acceptation, l'Utilisateur est informé que certaines fonctionnalités ou pages risquent de lui être refusées.

L'Utilisateur pourra désactiver ces cookies par l'intermédiaire des paramètres figurant au sein de son logiciel de navigation.

ARTICLE 14 : TRAITEMENT DES RECLAMATIONS ET MEDIATION

En cas de réclamation concernant les prestations de conseil fournies par Mon Petit Placement, l'Investisseur adresse sa réclamation à Mon Petit Placement :

- (i) Soit par email : reclamation@monpetitplacement.fr

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

- (ii) Soit par courrier postal : Mon Petit Placement - Réclamation - 59 rue de l'Abondance - 69003 LYON - France

Mon Petit Placement accusera bonne réception de cette réclamation dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de l'envoi, et y apportera une réponse dans un délai de 2 mois maximum, sauf circonstances particulières dûment justifiées.

Dans l'hypothèse où l'Investisseur ne serait pas satisfait de la réponse apportée à sa réclamation par Mon Petit Placement, il peut s'adresser gratuitement :

- (i) au médiateur de l'ANM Conso, au titre de l'activité d'IOBSP : Médiation de la consommation - ANM Conso 25 Allée Rose Dieng Kuntz 75019 PARIS : <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>
- (ii) au médiateur de l'Assurance, au titre de l'activité d'IAS : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09. Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/>

Il est précisé que l'envoi d'une réclamation écrite est une condition préalable obligatoire à la saisine du médiateur.

L'Internaute, l'Adhérent, ou l'Investisseur selon le cas, est également informé de la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) de la Commission européenne, accessible à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm>

Les procédures de réclamation et/ou de médiation s'applique sans préjudice de la possibilité pour l'Internaute d'introduire une action devant les tribunaux compétents.

Lorsque la réclamation de l'Investisseur concerne les Services fournis par un Partenaire, il lui appartient de s'adresser au Prestataire Concerné.

ARTICLE 15 : RETOURS

Mon Petit Placement encourage fortement les Internautes à lui adresser leurs impressions, commentaires, et autres retours notamment par email à contact@monpetitplacement.fr ou par l'intermédiaire du chat accessible sur le Site du lundi au vendredi, de 9h à 19h.

A cet égard, l'Internaute reconnaît céder à Mon Petit Placement tout droit de propriété intellectuelle ou tous autres intérêts relatifs à toute idée non sollicitée qui serait communiquée à Mon Petit Placement ou à l'un de ses collaborateurs ou représentants, par quelque moyen que ce soit.

ARTICLE 16 : DISPOSITIONS GENERALES

1. : Articulation des Accords Concernés

La Lettre de mission, le Contrat d'assurance-vie ou de PER sont des accords autonomes et sans ordre de prévalence entre eux.

Les CGU régissent l'utilisation du Site ainsi les relations entre Mon Petit Placement et les internautes, Adhérents et Investisseurs sans que ces derniers ne puissent les opposer aux Parties Concernées. Etant précisé que, dans la relation entre Mon Petit Placement et les Investisseurs, Adhérents et Internautes, en cas de contradiction, les stipulations de la Lettre de mission prévalent sur celles des CGU.

2. : Force majeure

En cas de force majeure affectant les activités de l'une quelconque des Parties Concernées, telle que définie par l'article 1218 du Code civil et appréciée par la jurisprudence des cours et tribunaux français, l'exécution des Services sera suspendue pendant un délai maximum d'un mois, étant précisé que si le cas de force majeure perdure au-delà de ce délai, les autres Parties Concernées non affectés par ledit cas de force majeure pourront résilier les accords les liants aux Investisseurs conformément aux termes des Accords Concernés.

3. : Non validité partielle

Si l'un des articles des présentes CGU est déclaré nul ou sans objet au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice disposant de l'autorité de la chose jugée, il sera réputé non-écrit et n'affectera pas la validité des autres articles.

4. : Non-renonciation

Le fait pour l'une ou l'autre des parties de ne pas se prévaloir de l'une des stipulations des présentes CGU ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause.

5. : Loi applicable

Les CGU sont régies par la loi française.

Tout litige relatif notamment à l'interprétation, l'exécution, les suites des présentes CGU sera soumis à la compétence exclusive des juridictions françaises, et plus spécialement au tribunal compétent au regard des règles de procédure françaises, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.